



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS
1 ter, rue de la procession
17170 COURCON

BUREAU DU LUNDI 15 AVRIL 2024 – 14H30
COURÇON – SALLE DE REUNION
LISTE DES DELIBERATIONS

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner Monsieur Philippe NEAU pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 26 février 2024

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 26 février 2024.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

COMMANDE PUBLIQUE – FINANCES LOCALES

Arrivée de Monsieur Krabal

3. Convention : étude UNIMA, solutions de ralentissement dynamique en amont du Gué d'Alléré

ACCEPTE les termes de la convention et le devis du programme de l'opération de l'étude demandé à l'Unima concernant les solutions de ralentissement dynamique en amont du Gué d'Alléré.

AUTORISE Madame la Présidente à signer les documents correspondants y compris les avenants éventuels.

Vote : pour : 06, contre : 00, abstention : 00

4. Demande de subvention CTAO dans le cadre de l'étude de ralentissement dynamique en amont du Gué d'Alléré

SOLLICITE une subvention auprès de l'AELB pour un montant TTC de 14 657,50€

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour un montant TTC de 2 931,50€

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant TTC de 5 863,00€

AUTORISE Madame la Présidente à déposer les demandes de subventions ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 06, contre : 00, abstention : 00

5. Demande de subventions pour la validation des travaux sur les ouvrages du Curé

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime, pour les travaux sur l'ouvrage du Moulin du Curé, pour un montant TTC de 3 840,00€.

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime, pour les travaux sur l'ouvrage des Mizottes, pour un montant TTC de 1 922,25€.

AUTORISE Madame la Présidente à déposer les demandes de subventions ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 06, contre : 00, abstention : 00

6. Avenants de moins-value sur les marchés de Jussie 2023

ACCEPTÉ les différents avenants selon les modalités définies ci-dessus ;
ACTÉ la répartition définitive (*compétences facultatives*) entre les 3 membres du SYRIMA,

AUTORISE Madame la Présidente à signer les avenants ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 06, contre : 00, abstention : 00

7. Délibération de principe concernant le rachat éventuel de l'ensemble des levées entre le pont du Booth et les écluses d'Andilly RD9

ACCEPTÉ de fixer le prix maximum à 1€ du mètre linéaire (sur 10 mètres de large)

AUTORISE Madame la Présidente à prendre contact avec les propriétaires concernés.

Vote : pour : 06, contre : 00, abstention : 00